

Proposition 7 :

Renforcer les capacités d'intervention des acteurs sanitaires et sociaux non gouvernementaux

Un monde sans drogue n'existe pas. Le milieu festif techno free ne fait pas exception à cette constatation et l'on y observe des consommations de produits psychoactifs licites et illicites, problématiques ou non. Ce milieu a très tôt pris conscience des risques associés à ces pratiques et est un des rares, si ce n'est le seul, à avoir soutenu la création d'associations de santé communautaire comme Techno+ et toutes celles réunies dans l'Association Nationale de Prévention et de Réduction des risques en Espaces Festifs (ANPREF) et la venue d'association humanitaire comme Médecins du Monde. Celles-ci font un travail indispensable que les dispositifs de droit commun (Croix-rouge, SDIS) ne peuvent accomplir avec la même facilité car celles-là sont culturellement intégrées dans le milieu techno.

Au-delà de cette fonction sanitaire, les associations de santé communautaire sont aussi un intermédiaire formel utile avec un milieu culturel essentiellement informel.

Pour toutes ces raisons, les acteurs sanitaires et sociaux non gouvernementaux doivent être soutenus, leurs capacités d'intervention renforcées.

Le soutien financier de l'Etat favorise la reconnaissance sociale de l'acteur. La plupart de ces associations possèdent des subventions publiques via des conventions annuelles. Leur situation est donc très précaire.

Or la loi de santé sur la RdR institue seulement des CAARUD qui sont des établissements médico-sociaux de proximité portés sur le suivi, voire le soin des usagers alors que les dispositifs festifs effectuent des actions ponctuelles localisées dans un but d'éducation à la santé et de réduction des risques immédiats (gestion de crise). De plus pour devenir un CAARUD, il faut avoir un accueil fixe ce qui n'est pas pertinent pour les dispositifs spécialisés uniquement sur l'intervention festive qui sont de fait mobiles

L'association Techno+ par exemple, qui est l'une des plus importantes associations de santé communautaire du milieu techno, parce que ces interventions sont strictement mobiles, sans centre de soins fixe, ne peut bénéficier des financements et de la reconnaissance dont jouit un CAARUD.

Nous proposons que les dispositifs de réductions des risques liés aux pratiques festives et notamment ceux agissant dans le cadre de la santé communautaire puissent bénéficier d'un statut simple, pérenne, reconnu et adapté aux spécificités de ce genre d'intervention. Ce statut pourrait s'inspirer de ceux déjà existants des Comité d'Education à la Santé du ministère de la santé ou bien des Centre d'information Jeunesse du ministère de la jeunesse et des Sports.

Les associations sans moyens financiers stables ne durent pas. Certes, celles qui disparaissent sont le plus souvent remplacées. Mais à chaque fois, on constate une perte des

réseaux, des compétences et des expériences individuelles et collectives. Cela passe par la structuration et la pérennisation des acteurs sanitaires et sociaux non gouvernementaux.

Proposition 8 :

Développer les outils des associations de réduction des risques

Inclusion fonctionnelle des dispositifs de santé communautaire dans l'organisation des dispositifs de soin lors des teknivals.

Au plan national, les associations de santé communautaire seront incluses dans les réunions d'organisation des teknivals.

Au plan local, elles seront incluses dans toutes les réunions visant à préparer les dispositifs sanitaires du teknival : avant, lors du montage des dispositifs ; pendant, lors des points quotidiens ; et après, lors des réunions de débriefing.

Si l'objectif numéro 1 est évidemment la protection des personnes, notons que la connaissance des situations sanitaires propres au milieu techno permet de limiter le recours aux évacuations sanitaires dont l'utilité n'est pas toujours prouvée et dont le coût est élevé.

Reprise de la reconnaissance présomptive de produits (RPP) associé à un dispositif global d'analyse de drogues dans le cadre d'une démarche évaluative (RPP appelé aussi test du marquis ou testing).

Cet outil a été toléré sans cadre législatif particulier jusqu'au printemps 2006 (14 avril 2006) puis interdit par décret sous prétexte d'une faiblesse analytique. On peut s'étonner que cette interdiction ne soit le résultat d'aucune étude, ni d'aucune évaluation. Ce test est pratiqué et parfois légalisé dans la plupart des pays européens, seuls le Royaume-Uni et l'Italie l'ont interdit.

Or la RPP est toujours revendiquée et demandée par les usagers. Par ailleurs, les acteurs sanitaires et de la réduction des risques considèrent que c'est un indispensable outil de dialogue avec les usagers et reste le seul outil susceptible d'intervenir avant la consommation. Ils n'ont jamais réussi à faire reconnaître cette pratique dans son modèle de "counselling", c'est-à-dire comme une entrée en matière ou un déclencheur d'un dialogue, libre et sans jugement, pendant lequel l'utilisateur peut exprimer sa situation et ses questions en matière de drogues et où, en retour, l'intervenant peut délivrer des messages de réduction des risques adaptés (au degré de connaissance des produits, aux capacités d'écoute et de responsabilisation de l'utilisateur).

Nous proposons donc de reprendre la pratique de la RPP associé à un dispositif global d'analyse de drogues dans le cadre d'une démarche évaluative, dans différentes régions et dans différents contextes (festif / non festif) et ce sur une période de 3 ans.

Une évaluation sera donc engagée et devra porter sur l'ensemble du dispositif et de ses composantes. Nous proposons que cette évaluation soit pilotée par l'Association Française de

Réduction des risques (AFR) et l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT) et réalisé par des chercheurs indépendants. Le résultat de l'évaluation indiquera si la législation actuelle devra être modifiée ou maintenue.

Accès aux outils de prévention routière dans un but préventif

Alors que l'accès aux éthylotests à visée d'auto-évaluation des conducteurs se généralise, il faut encore renforcer leur diffusion dans les manifestations techno par le biais des acteurs sanitaires sur place.

De même, les outils en devenir comme les tests de stupéfiant (salivaires ou autre) ne doivent pas être cantonné à une utilisation répressive par les forces de l'ordre mais également en amont des prises de risques de façon préventive. En effet de tels outils, comme l'éthylotest, ont un fort potentiel pédagogique auprès des (jeunes) conducteurs sur les effets et la durée d'action des produits consommés et leur dangerosité en cas de conduite d'un véhicule.

Pour cela les dispositifs de réductions des risques liés aux pratiques festives doivent être associés pour ce volet préventif aux expérimentations en cours et pouvoir s'en procurer aisément pour leur action de prévention en cas de généralisation.

Proposition 9 :

Former les personnels de l'Etat aux stratégies d'accompagnement des fêtes techno et de la réduction des risques

Le choix fait par l'Etat d'autoriser et d'encadrer les teknivals est le bon. Ceci posé, après des années de stigmatisation, il ne rencontre pas l'adhésion profonde de tous les acteurs ayant à leur charge la réussite.

On observe une hausse des coûts des teknivals alors que la population ne cesse de baisser. Nous avons plus haut expliqué que la première cause de cette hausse est la viabilisation du terrain. Nous avons une autre hypothèse pour la hausse des coûts. Celle d'y voir une forme sourde de contestation de la stratégie de l'Etat sur ce dossier par les fonctionnaires territoriaux ou préfectoraux eux-mêmes.

Cette hypothèse ne nous a été démentie qu'à demi-mots par certains hauts fonctionnaires, tant du corps préfectoral que de la gendarmerie. Pour citer un préfet : « Les agents de la politique de l'Etat « ne sont pas des soldats de plombs que l'on sort puis que l'on remet dans une boîte ».

Autre exemple de difficultés, les politiques de réduction des risques et certains de ses outils comme le test de reconnaissance présomptive de produits. L'hostilité des gendarmes à son égard a joué dans son interdiction en 2006. Puisque ces stratégies de réduction des risques sont entrées dans la loi depuis 2004, nous devons sensibiliser les acteurs administratifs aux politiques de réduction des risques et expliquer ses outils.

Très en amont, les séminaires du réseau des Ecoles de Service Public (dont font partie: Centre d'enseignement supérieur de la gendarmerie, Ecole des hautes études en santé publique, Ecole des officiers de la gendarmerie nationale, Ecoles nationales d'application des cadres territoriaux, Ecole nationale de la magistrature, Ecole nationale supérieure de la police) pourraient être un socle à cette formation, sur un plan général, historique et sociologique.

Mais puisqu'on sait que tous les départements ont vocation à recevoir des fêtes techno, free parties ou teknivals, pourquoi ne pas imaginer une demi-journée ou une journée sur ces stratégies innovantes et donc assez déstabilisatrices par rapport aux mentalités et aux habitudes, pour les présenter, pour les expliquer, cette fois de façon beaucoup plus pratique et concrète. Pourraient y participer les associations de RDR et de santé communautaire. On pourrait ainsi créer un temps/lieu d'échanges d'expériences.